

Les Tarifs

Le trajet simple :

1€50 sur Roubaix

3€00 pour les villes de Lille Métropole Communauté Urbaine

Si demande d'attente : 3€00 la 1/2 heure

Le paiement

Le paiement de la prestation se fait au moyen

d'une carte prépayée d'une valeur de 6€.

Ces cartes sont à acheter auprès du CCAS Central :
du Mardi au Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
samedi de 8h à 12h

Ou dans les CCAS de Quartier : Fourmies et 3 ponts

Mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, samedi de 8h30 à 12h

Un règlement d'utilisation vous sera remis lors de l'inscription

Documents à apporter

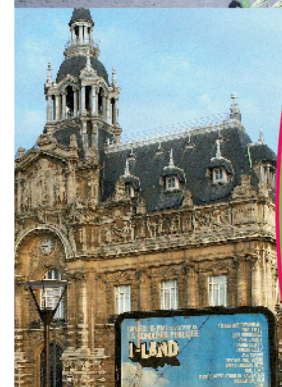
**Se munir de vos justificatifs de ressources
et charges courantes**



**Centre Communal d'Action Sociale
de la ville de Roubaix**

**9-11 rue Pellart
BP 589
59060 Roubaix cedex 1**

**Tél : 03 20 81 57 57
Fax : 03 20 81 57 09**





Le Taxi Solidaire propose aux personnes isolées ou personnes âgées de la ville de Roubaix, pour lesquelles la mobilité pose un problème quotidien, un moyen de transport à un coût modéré

Sous quelles conditions ?

- ☞ Si vous rencontrez des difficultés de déplacement pour les différents besoins de la vie quotidienne
 - ☞ Si vous êtes domicilié à Roubaix
 - ☞ Si vous disposez de faibles revenus (*Moyenne économique inférieure ou égale à 6€)
 - ☞ Ou si vous êtes bénéficiaire des minima-sociaux (R.S.A., A.S.S., A.A.H., A.S.P.A.)

Pour quels déplacements ?

- ☞ Accomplir des démarches administratives (Hôtel de ville, poste, banque, CPAM, CAF, mutuelle, ...)
- ☞ Effectuer toutes démarches d'insertion professionnelle et/ou social (entretien d'embauche, formation, ...)
- ☞ Se rendre à des rendez-vous médicaux (Hôpital, médecin, ...)
 - ☞ Faire des courses
 - ☞ Rendre visite à des membres de sa famille
 - ☞ Aller au cimetière
- ☞ Participer à des activités culturelles (se rendre à des clubs de loisirs, rencontres 3e âge, ...)

Toute autre démarche fera l'objet d'un examen de la part du C.C.A.S.

*Moyenne économique = (ressources - charges) / 30 / nombre de personnes au foyer

Comment ça fonctionne ?

Les transports sont effectués par un agent du CCAS spécialement affecté à cette mission (conduire et accompagner les personnes à l'endroit désiré), avec le véhicule « Taxi Solidaire » du CCAS.

Les personnes sont prises en charge et reconduites à leur domicile (suivant la demande).

Elles signent une feuille de route individuelle sur laquelle la date, la destination, nature du déplacement, l'heure de départ et de retour sont notés ainsi que les éventuels temps d'attente.

Sauf en cas d'urgence, la demande doit être faite au minimum 48h à l'avance, entre 8h et 17h :

Réservation en téléphonant au CCAS au 03.20.81.57.57

Si vous souhaitez annuler votre réservation, vous devez avertir le CCAS aussi rapidement que possible et dans tous les cas avant le rendez-vous pris pour le déplacement prévu.

Le service ne peut être tenu pour responsable en cas d'impossibilité d'assurer un transport. Dans ce cas, la personne sera prévenue rapidement afin qu'elle puisse prendre d'autres dispositions.

Le planning sera établi en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes.

La mise à disposition du véhicule n'est pas exclusive. Le transport simultané de plusieurs personnes sera donc privilégié.

Ce service ne remplace pas les transports en commun, quand il est possible de les utiliser, ni les services d'ambulance pour les transports médicaux.

Les horaires

Le Taxi Solidaire circule du mardi au vendredi de 8h00 à 18h00
Il n'y a pas de transport les Lundis, samedis, dimanches et jours fériés